

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : <u>00 78 2</u>	Société :	
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :
Nom & Prénom : <u>HAITA Mohammed</u>		
Date de naissance :		
Adresse : <u>Rue 30 N° 24 HAY ADIL Casablanca</u>		
Tél. : <u>06.67.04.80.50</u>	Total des frais engagés :	<u>1541,80</u> Dhs

Professeur Hassan EL GHOMARI

Spécialiste en Endocrinologie  
Diabétologie et Nutrition  
Abdelmoumen Center Angle Boulevard Anouar  
et Abdelmoumen N° 313 - Casa - Tel : 05 22 86 12 12

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 11/11/2022

Nom et prénom du malade : Haita Mohammed Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 11/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/01/2015 M 2015	5		3000Dhs	Professeur Hassan EL GHOMARI Spécialiste en Endocrinologie adulte et Nutrition Boulevard Anouar

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	14/11/2022	1241,80

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

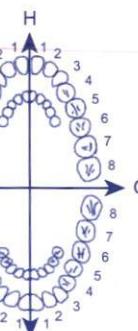
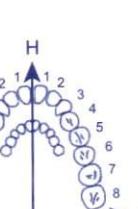
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	D 00000000	B 35533411	G 00000000	MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>
Dentier de l'Hôpital Gardien des données				

INSTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur Hassan EL GHOMARI

Professeur à la F.M.P.C

Spécialiste en Endocrinologie - Diabétologie

Nutrition & Croissance

Ancien Attaché à l'hôpital Saint Luc  
de Montréal - Canada



الدكتور حسن الغماري

أستاذ جامعي بكلية الطب والصيدلة

أخصائي أمراض الغدد - داء السكري

التغذية و النمو

طبيب سابق بمستشفى سان لوك

مونتريال - كندا

Casablanca, le :

14.11.12

الدار البيضاء في :

## Mr. HAITA Mohamed

390,00 X 2  
GALVUS 50

1 - 0 - 0 pendant 4 mois

46,70 X 2  
Professeur Hassan EL GHOMARI  
Spécialiste en Endocrinologie  
Diabétologie et Nutrition

ZYLORIC 100 MG

0 1 0 pendant 4 mois

686,00 X 2  
Abdelmoumen Center Angle Boulevard Anoual  
HEPANAT

0 1 0 pendant 4 mois

57,80 X 2  
TORVIA 50  
1 0 - 1 pendant 4 Mois

1241,80  
1 0 - 0 pendant 4 mois

Professeur Hassan EL GHOMARI  
Spécialiste en Endocrinologie  
Diabétologie et Nutrition  
Abdelmoumen Center Angle Boulevard Anoual  
et Abdelmoumen N° 313 - Casablanca - Tel: 05 22 86 14 14

مركز عبد المؤمن، زاوية شارع أنوال وشارع عبد المؤمن، الطابق الثالث - رقم 313 - الدار البيضاء

Abdelmoumen Center, Angle Bd. Anoual et Bd. Abdelmoumen, 3<sup>ème</sup> étage - N° 313 - Casablanca

الهاتف : 05 22 86 14 14 / 05 22 86 37 44 - البريد الإلكتروني : hassanelghomari@yahoo.fr

N° INP : 091028506 - ICE : 001663750000032

**ZYLORIC 100 mg**

Balle de 100 comprimés  
A.M.M. N° 83 OMP21/INTT

SOTHEMA BOUSKOURA

Remboursable AMO

6 118000 022268

6118001031030

**Galvus® 50 mg**

Boîte de 60 comprimés.

PPV : 390 DH

6118001031030

**Galvus® 50 mg**

Boîte de 60 comprimés.

PPV : 390 DH

هيپانات

40 قرص

A consommer de préférence avant fin :

Lot n°

68,60 DH

02/2025

Y0550

SYSTÈME DE GESTION QUALITÉ  
CERTIFIÉ ISO 9001:2015  
PAR CERTIQUALITY

Produit Fabriqué par ESI srl ■ ■ ■

Via delle Industrie 1 Albisola Marina (SV) ITALY esil.it  
Importé et distribué par ESNAPHARM 7, Rue Abdelmajid Benjelloun - Maarif extension - Casablanca

هيپانات

40 قرص

A consommer de préférence avant fin :

Lot n°

68,60 DH

06/2025

Y1526

SYSTÈME DE GESTION QUALITÉ  
CERTIFIÉ ISO 9001:2015  
PAR CERTIQUALITY

Produit Fabriqué par ESI srl ■ ■ ■

Via delle Industrie 1 Albisola Marina (SV) ITALY esil.it  
Importé et distribué par ESNAPHARM 7, Rue Abdelmajid Benjelloun - Maarif extension - Casablanca

**TORVA<sup>®</sup> 10 mg**

30 Comprimés Pelliculés

6 118000 140702

LOT : 1107  
PER : 08/24  
PPV : 57,80 DH

LOT : 1107  
PER : 08/24  
PPV : 57,80 DH

30 Comprimés Pelliculés

6 118000 140702

**TORVA<sup>®</sup> 10 mg**

30 Comprimés Pelliculés

6 118000 140702

LOT : 1102

PER : 01/24

PPV : 57,80 DH

LOT : 1107  
PER : 08/24  
PPV : 57,80 DH

**TORVA<sup>®</sup> 10 mg**

30 Comprimés Pelliculés

6 118000 140702